



Jusqu'au  
30 juin 2009 !



## Assemblée Générale

Lundi 22 juin 2009  
à 10h15 à Wolubilis

251 Av. Paul Hymans à 1200 Woluwé-Saint-Lambert  
(en face du Woluwé Shopping Center)



# LA LETTRE DE L'

  

# afer europe

Bulletin de l'Association Fédérative Européenne de Retraite et d'Épargne  
N° 15 - Juin 2009

**Débat**

### “ Un Nouveau Monde ? Aléas et opportunités économiques ”

C'est le thème du passionnant débat qui sera animé par Jean BLAVIER, journaliste économique et financier, lors de notre Assemblée Générale. Vous vous interrogez sur la crise financière de 2008 et ses conséquences ? Posez directement vos questions à Bruno COLMANT, CEO d'Euronext Brussels et à Eric DUVAL de la GUIERCE, Président du Directoire d'Aviva Investors France, notre gestionnaire financier !



Marc VRIJMAN  
Président

## Editorial

### Gérer “ en bon père de famille ” ne veut pas dire gérer idiot !

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

**4,36% nets en 2008 ! C'est bien sur la durée que l'on construit une épargne solide !**

Dans un contexte de crise particulièrement difficile, le contrat **AFER Europe** a fait mieux que résister. Il a, une fois de plus, représenté un îlot de stabilité au milieu d'un océan de turbulences financières.

Nous avons su traverser avec sérénité les eaux agitées qui ont emporté dans leur violence l'ensemble de la communauté financière. Peu d'assureurs, pour ne pas dire aucun en Belgique, où nous développons l'essentiel de notre activité, ont distribué un bonus pour l'année 2008. Seul le taux minimum garanti, parfois égal à « 0 », a été servi aux épargnants. **Le contrat AFER Europe lui, solidement ancré, a répondu présent !**

Nous récoltons aujourd'hui les fruits de notre philosophie d'investissement « **en bon père de famille** ». Une approche qui privilégie la simplicité, la stabilité et qui s'inscrit dans la durée.

En matière financière, nous le clamons depuis de nombreuses années, il n'y a pas de recette miracle. Je ne prétendrai pas que nous avons de meilleurs gestionnaires financiers, encore que... Mais nous n'avons jamais cédé aux effets de mode, ni promu des produits financiers aussi sophistiqués

## SOMMAIRE

Editorial .....	1
Présentation des comptes 2008 ...	3
Résolutions proposées .....	5
Information financière .....	6
Assurance vie - Livret d'épargne : quel match ? .....	7
Bon à savoir :	
3 bonnes raisons pour conseiller à vos bénéficiaires .....	7
Parrainez vos proches et vos connaissances .....	8
Contactez votre conseiller en direct ! .....	8
Repères .....	8

qu'incompréhensibles, dont on constate aujourd'hui les dégâts. Comme vous le savez, dans la constitution du portefeuille de notre produit Branche 21, nous avons toujours fait le choix de maintenir un pourcentage assez faible d'actions, de l'ordre de 4%-5%, et ce contrairement à bon nombre de nos concurrents. Ces derniers ont pris des risques en investissant une part plus significative en actions. Cette démarche s'est avérée payante en 2006 et 2007, mais catastrophique en 2008, avec la baisse des marchés boursiers de 40%.

**AFER Europe n'est ni une banque, ni une compagnie d'assurance. Nous sommes une association d'épargnants, la première en Europe.**

Ce caractère associatif et mutualiste est essentiel et il nous différencie. Notre souci permanent, c'est de défendre l'intérêt et "les intérêts" de nos adhérents. Vous êtes déjà 18.500 en Belgique, et un peu plus de 700.000 au total avec les adhérents d'AFER France, à nous avoir confié la gestion de 40 milliards d'euros de votre épargne, dont près de 35 milliards pour notre seul Fonds Garanti (Branche 21).

**Nous nous sommes engagés à le faire en toute indépendance et dans la plus complète transparence.**

Vous avez été plus de 1.200 à participer à nos réunions d'information organisées en ce début d'année en Belgique. Cela a été pour vous l'occasion de nous poser de nombreuses questions, toujours très pertinentes, en particulier sur la gestion financière de votre contrat. Et pour nous d'y répondre dans un esprit de totale transparence. Vous avez pu constater en étudiant le détail du portefeuille qui, je vous le rappelle, vous est intégralement communiqué (ce que nous sommes les seuls à faire, et depuis toujours !) que nous n'étions pas exposés à Lehman Brothers ou AIG et que nous n'avions pas été affectés par des produits toxiques ! Nous ne cachons rien ! Comme nous le disons depuis plus de 30 ans, il n'est pas question de faire « un chèque en blanc » à son assureur ou à son banquier. Vous avez le droit de savoir ce qui est fait avec votre épargne. Et nous y veillons, en votre nom, lors de nos comités de surveillance de gestion des fonds avec les équipes d'AVIVA Investors, notre partenaire assureur !

Certains de nos concurrents seront une nouvelle fois tentés de lancer de nouveaux produits offrant des taux « alléchants » les premières années. On déshabille Pierre pour habiller Paul, c'est bien connu ! Le problème est que demain, Paul sera déshabillé au profit de Jacques et ainsi de suite. Il conviendrait, lorsqu'on communique un taux de rendement, de mentionner la date de création du Fonds ainsi que les montants sous gestion dans ce Fonds. Car il est tout à fait différent de gérer un Fonds de 50 millions d'€, de 500 millions d'€ ou de 5 milliards d'€. Et ne parlons pas d'un Fonds de 35 milliards d'€ où 1 centime de rendement en plus nécessite 3,5 millions d'€. Il est donc impossible de « doper » ce Fonds ! Chez **AFER Europe**, nous n'avons pas de produits d'appel, et nous refusons les offres de bienvenue payées indirectement par les anciens. **Vous avez tous perçu, en 2008, un taux de 4,36% net, que vous soyez nouveau, ancien, petit ou gros épargnant !**

Nous récoltons aujourd'hui ce que nous avons semé depuis de nombreuses années. Et nous sommes plus que jamais à votre écoute et à votre service pour continuer à nous améliorer. Notre credo est que **"c'est sur le long terme que l'on bâtit une épargne solide et durable !"**.

Evelyn Gessler, Agnès Le Saux-Narjot (Vice Président), Jean-Jacques Joset, Daniel Lecompte, Patrick Van Hollebeke (Trésorier), mes collaboratrices et collaborateurs du Conseil d'Administration, et moi-même, ainsi que mes collègues du bureau de Bruxelles, espérons vous revoir nombreux à notre Assemblée. Celle-ci se clôturera, après le grand débat entre Bruno Colmant et Eric Duval de la Guierce, vers 12h30, par un cocktail déjeunatoire au cours duquel vous pourrez également vous entretenir avec nos conseillers et les responsables du GIE Afer.

A bientôt !



Marc VRIJMAN

Adresse mail : [president@afereurope.com](mailto:president@afereurope.com)



# Présentation des comptes de l'Association

## au 31 décembre 2008

### I. Comptes de l'Association (en euros)

#### Recettes

En 2008, les recettes de l'Association se sont élevées à 74 119 €, dont 7 600 € de droits d'entrée, 55 080 € de dotation de fonctionnement et 11 439 € de produits financiers.

#### Dépenses

En 2008, les dépenses de l'Association se sont élevées à 44 312 €, les principaux postes concernent, comme chaque année, notre Assemblée Générale.

#### Résultats

En 2008, le résultat excédentaire s'est élevé à 29 807 €. Le Conseil d'administration soumet ce résultat à la ratification de l'Assemblée Générale des Adhérents et en propose le "report à nouveau", portant ainsi à 283 618 € le résultat excédentaire cumulé depuis la création d'Afer Europe en 1988.

#### Budget 2009

Pour 2009, nous avons établi un budget sur la base de 750 adhérents nouveaux, d'où une prévision de produits de 83 000 € et des dépenses pour un montant de 57 500 €.

#### Comptes de résultats au 31 décembre 2008 (en euros)

	Exercice 2008	Budget 2009
<b>Produits</b>		
Droits d'entrée	7 600	15 000
Dotation de fonctionnement	55 080	60 000
Produits financiers	11 439	8 000
<b>Total des produits</b>	<b>74 119</b>	<b>83 000</b>
<b>Charges</b>		
Achats	3 784	7 500
Services extérieurs	5 181	5 000
Autres services extérieurs	35 347	45 000
Impôts et taxes	0	0
Frais de personnel	0	0
<b>Total des charges</b>	<b>44 312</b>	<b>57 500</b>
<b>Résultat de l'exercice (excédent)</b>	<b>29 807</b>	<b>25 500</b>
Exercices antérieurs	253 811	283 618
Cumul des exercices	283 618	309 118

### Bilan au 31 décembre 2008

Actif		Passif	
Avances et acomptes sur commandes	0	Report à nouveau	253 811
Autres créances	0	Résultat de l'exercice	29 807
Valeurs mobilières de placement	300 180	Banques	26 518
Disponibilités	9 956	Dettes fournisseurs	0
		Dettes fiscales et sociales	0
<b>Total bilan</b>	<b>310 136</b>	<b>Total bilan</b>	<b>310 136</b>



## II. Comptes du Groupement d'Intérêt Economique, GIE AFER (en euros)

Le Groupement d'Intérêt Economique Afer est en charge de toutes les opérations liées à la gestion de vos adhésions, exception faite de la gestion financière de votre épargne, placée sous la responsabilité directe des assureurs et dont l'Association assure le contrôle.

### Répartition des charges de l'exercice 2008 entre les membres du Gie Afer

	GIE AFER	AFER	AFER Europe	Aviva Vie	S.E.V.
Achats	2 007 025	297 560	3 784	1 378 078	327 603
Services extérieurs	5 276 376	139 711	5 181	3 368 045	1 763 439
Autres services extérieurs	10 592 300	1 281 869	34 965	8 022 882	1 252 584
Impôts et taxes	910 371	0	0	608 497	301 874
Frais de personnel	10 702 232	283 818	0	7 028 540	3 389 874
Charges de gestion courante	14 008	0	0	9 382	4 626
Dotations aux amortissements	554 913	20 780	0	351 553	182 580
Produits et charges exceptionnelles	- 126 913	0	0	- 78 922	- 47 991
<b>Total</b>	<b>29 930 312</b>	<b>2 023 738</b>	<b>43 930</b>	<b>20 688 055</b>	<b>7 174 589</b>

## III. Fonds Garanti (en euros)

### Comptes des bénéfices techniques et financiers 2008 (résultats définitifs)

Au crédit		Au débit	
Revenus bruts du portefeuille	1 521 886 130	Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des placements	18 044 500
Intérêts sur avances	42 896 729	Frais de gestion financière	9 024 080
Revenus bruts de la réserve de capitalisation	23 587 645	50% des contributions à l'Organic	1 296 581
Plus-values nettes réalisées sur actions	26 589 223	Intérêts crédités aux Adhérents au taux définitif	1 607 522 594
Prélèvements nets opérés sur la réserve de capitalisation	17 340 697		
Avoirs fiscaux	533 045		
Bénéfices techniques sur les rentes viagères en service	958 248		
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	3 950 109		
<b>Total crédit</b>	<b>1 637 741 827</b>	<b>Total débit</b>	<b>1 635 887 755</b>

**Solde créditeur à reporter en 2009 1 854 073**

Les provisions mathématiques (ou épargne des Adhérents) du Fonds Garanti représentent au 31/12/2008, hors intérêts distribués en 2008 : 33,307 milliards d'euros.

1,607 milliard d'euros sert à rémunérer le montant moyen pondéré de l'épargne sur 2008 : 33,117 milliards d'euros.

Il en résulte que le taux de rémunération de l'épargne pour 2008 est de  $1607,5 / 33117 = 0,04854$  soit un taux brut de 4,854% qui après prise en compte des frais de gestion du contrat, aboutit à un taux net de  $(1+4,854\%) * (1-0,475\%) = 1,04356$  soit 4,36%.

Le taux de rémunération hebdomadaire est de :  $(1 + 4,854 \%)^{1/52} - 1 = 0,0912\%$  et non  $4,854 \% / 52 = 0,0933\%$ .

De même, le taux de frais de gestion hebdomadaire s'élève à :  $(1 + 0,475 \%)^{1/52} - 1 = 0,00911\%$  et non  $0,475 \% / 52 = 0,00913\%$ .



# Résolutions proposées au vote

## de l'Assemblée Générale du 22 juin 2009

### d'Afer Europe

---

#### Résolution N° 1 : Compte-rendu d'activité du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du compte-rendu d'activité du Conseil d'Administration, approuve celui-ci.

#### Résolution N° 2 : Approbation des comptes de l'exercice 2008

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Trésorier de l'Association concernant les comptes annuels de l'exercice 2008, approuve les comptes annuels de l'Association de l'exercice 2008 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, donne quitus aux administrateurs, et affecte le résultat en report à nouveau.

#### Résolution N° 3 : Approbation du budget de l'exercice 2009

L'Assemblée Générale, connaissance prise du budget de l'Association pour l'exercice 2009 tel qu'il lui est présenté, approuve ce budget, ainsi que les opérations qu'il prévoit.

#### Résolution N° 4 : Evolution du contrat collectif – Revalorisation des capitaux décès

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de modifier le contrat collectif pour le mettre en adéquation avec les dispositions légales et réglementaires prévoyant les modalités de revalorisation du capital garanti.

##### Explications sur la résolution N° 4

*Les articles 1 et 2 de la loi française N°2007-1775 du 17 décembre 2007 disposent que le contrat doit prévoir dorénavant les modalités de revalorisation du capital garanti (art L132-23-1). Le contrat collectif sera donc complété par les dispositions suivantes :*

*Le décès ouvre droit, au profit du/des bénéficiaire(s) désigné(s), à paiement de la prestation décès, sous forme de capital. Dès réception d'un acte de décès, les parts d'Unités de Compte sont arbitrées sans frais vers le Fonds en euros dans les conditions précisées dans le paragraphe « Epargne affectée aux Unités de Compte ». La prestation décès due est calculée sur la base des sommes ainsi affectées au Fonds en euros, auxquelles s'ajoutent les sommes dues à la mise en oeuvre de la garantie plancher,*

*revalorisées au taux minimum garanti tel que défini au paragraphe « Epargne affectée au Fonds Garanti ». Dans l'hypothèse où la prestation n'a pu être réglée à l'issue d'un délai de 12 mois à compter de la réception de l'acte de décès, la revalorisation est limitée à la moitié de celle servie au cours de ce délai. En cas de pluralité de bénéficiaires, la prestation est calculée, pour chacun d'entre eux, sur la base d'une fraction de la somme ainsi affectée au Fonds en euros, déterminée au prorata de ses droits ; fraction qui inclut la revalorisation prévue par l'art L 132-5 du code français des assurances, prévue ci-dessus. Le paiement est effectué après la réception par le Gie Afer des pièces nécessaires au paiement au bénéficiaire. En cas de pluralité de bénéficiaires, la prestation intervient, pour chacun d'entre eux, à réception des pièces le concernant.*



## La fin de la fin du monde...

Par Eric Duval de la Guierce, Président d'AVIVA Investors France

Ce début de printemps marquera l'histoire financière par l'acuité du paradoxe résultant d'une très belle embellie boursière, alors qu'étaient publiés les chiffres macroéconomiques parmi les plus dégradés depuis l'après-guerre. - 6,4 de croissance aux USA et + 25 % de performance du SP 500 entre le 9/3 et fin avril ne seront pas aisés à réconcilier par des modèles statistiques trop simplistes.

La résolution de ce paradoxe est désormais claire pour bon nombre d'observateurs : les anticipations de dépression économique étaient exagérées et les ventes forcées sont en grande partie derrière nous. Les premiers signes de ce début de printemps ont indiqué que les remèdes appliqués par les pouvoirs publics et les autorités monétaires agissaient sur l'économie mondiale. Le plan de relance chinois (le même que l'économie américaine au signe près) mis en oeuvre avec le volontarisme que l'on sait a rapidement porté ses premiers fruits dans l'économie domestique comme le montrent les chiffres de crédit et de croissance et les économies voisines, Taiwan et le Japon, commencent à en sentir les effets. Partout les baisses des taux spectaculaires, à moins de 1 % dans tous les grands pays développés, ont produit l'amélioration attendue dans les marchés et les comptes des banques. Et si le marché immobilier demeure encore en chute, les améliorations, notamment dans les logements neufs, et le pouvoir d'achat restauré pour les acquéreurs laissent espérer une stabilisation plus proche que l'on ne pouvait le craindre. Le pouvoir d'achat des consommateurs résultant des baisses du prix des matières premières, des baisses de taux et d'impôt a soutenu la consommation plus robuste qu'attendue et compense le fort accroissement du chômage.

L'exercice de communication des autorités monétaires et des politiques a rassuré par sa prudence et sa mesure. Le stress s'est déplacé sur une grippe grave certes mais qui a très soudainement disparu des médias. Est-ce la fin des exagérations ?

L'excès d'optimisme ferait oublier que la résorption de la crise prendra du temps, qu'elle ne sera pas synchrone, ni dans les pays, ni dans les secteurs, et que beaucoup de mauvaises nouvelles sont encore à venir...

Mai 2009

## Afer Europe et AVIVA ont démontré leur solidité.

Dans un contexte de crise financière d'origine bancaire qui a contaminé bon nombre d'intervenants sur les marchés de l'épargne, Afer Europe et AVIVA ont démontré, une fois encore, leur solidité :

- **Un contrôle exigeant et permanent** des risques et des engagements exercé par Afer Europe dans le cadre d'une véritable transparence pour que les épargnants comprennent ce qui est fait de leurs économies.
- **Des procédures de gestion des risques et une tradition de prudence** qui confortent la solidité financière du bilan et des fonds propres d'AVIVA.
- **La garantie d'AVIVA**, l'une des premières et des plus solides sociétés d'assurances au monde, dont la gestion prudente a traversé toutes les tempêtes financières.
- **Une gestion financière reconnue pour sa qualité et sa rigueur** qui a permis d'amortir les effets de la chute de l'ensemble des places boursières tout en saisissant les opportunités et en se préparant à rebondir pour être au rendez-vous de la reprise.

## Assurance vie - Livret d'épargne : quel match ?

En collaboration avec François de Witt, Administrateur Afer

**Le livret d'épargne n'est devenu compétitif que l'espace de quelques mois particulièrement agités.**

Faut-il économiser sur son livret d'épargne ou sur son contrat d'assurance vie ? En 2008, la question s'est posée avec une certaine acuité. A partir du mois d'août en effet, les livrets ont été rémunérés jusqu'à 4,75% l'an (souvent via Internet d'ailleurs), soit un taux légèrement supérieur à celui des bons fonds en euros (Br 21) des contrats d'assurance vie. Et puis, dans la tourmente financière que le monde vient de traverser, la garantie offerte par l'Etat aux dépôts sur livret d'épargne est apparue à certains comme une véritable bénédiction.

Mais ces deux outils de placement sont-ils concurrents ?

Ce serait bien mal les connaître. Ils diffèrent en effet sur bien des points. A commencer par leur durée : le livret est en principe un instrument destiné à gérer des capitaux sur courte durée, alors que l'assurance vie est un placement moyen-long terme qui prévoit une garantie en cas de décès de l'assuré et dont la fiscalité s'allège avec la durée de détention. Les montants, ensuite, sont sans rapport : les intérêts dégagés par les livrets d'épargne réglementés sont exonérés en Belgique à concurrence de 1.730 € annuels, et au-delà sont soumis au précompte mobilier de 15%, alors qu'un contrat d'assurance vie est sans plafond. Et puis, en dehors de circonstances exceptionnelles, leur rentabilité ne se compare pas. 1.000 € placés en 1989 dans le Fonds Garanti sont devenus 3.580 € au 31.12.2008. Les mêmes 1.000 € placés sur un livret vaudraient à peine plus de 2.500 € aujourd'hui. Et c'est normal, le taux des livrets est (plus ou moins) indexé sur celui des taux d'intérêt de court terme (et c'est encore plus vrai depuis le 1er avril 2009), tandis que le taux de rendement des contrats d'assurance vie en euros est proche des taux d'intérêts à long terme, ceux des obligations, qui représentent l'essentiel de leurs actifs. Or, sauf circonstances exceptionnelles, comme celles que nous avons connues au cours du second semestre de 2008, les taux « longs » sont censés être supérieurs aux taux « courts ». Le livret d'épargne ne rapporte actuellement plus que 1,75%. Et le taux de la BCE (Banque Centrale Européenne) est tombé à son plus bas niveau historique ces dernières semaines avec un taux de 1%.

Et la garantie de l'Etat ? Depuis qu'a été lancé par l'Afer le 1er contrat à versements libres, ses souscripteurs n'en ont jamais eu besoin car leur assureur a toujours été bien noté. Ajoutons que, grâce aux avances, ceux qui le souhaitaient ont pu disposer provisoirement d'une sortie de l'épargne.

Oui, l'assurance vie a de beaux jours devant elle !

## Bon à savoir !

### ⇒ 3 bonnes raisons pour conseiller à chacun de vos bénéficiaires d'ouvrir un contrat Afer Europe

**1ère raison : pouvoir transférer les capitaux décès sans frais d'entrée.** S'ils sont adhérents, vos bénéficiaires pourront, à votre décès, transférer en partie ou en totalité le capital décès leur revenant sur leur propre adhésion, et cela sans aucun frais de versement (hors taxe gouvernementale de 1,1% pour les résidents belges).

**2ème raison : prendre date pour optimiser les avantages fiscaux.** En prenant date dès maintenant avec l'ouverture d'un contrat, vos bénéficiaires profiteront le moment venu d'une fiscalité avantageuse grâce à l'antériorité acquise. En effet, la durée fiscale, en l'état actuel de la législation, est calculée à compter de la date d'ouverture de l'adhésion, et non à chaque versement.

**3ème raison : profiter de l'opportunité de la donation pour conjuguer transmission et investissement sur le long terme.** En donnant à vos enfants et petits enfants et en faisant investir la somme donnée sur un contrat Afer Europe, vous ferez profiter vos bénéficiaires :

- de la qualité d'un contrat reconnu par la presse économique et financière comme l'un des meilleurs du marché depuis 30 ans;
- de la sécurité d'un fonds en euros qui a fait ses preuves en traversant plusieurs crises dont la dernière en 2008 !
- et des performances de supports en Unités de Compte recommandés dans le cadre d'un investissement sur le long terme.



## ⇒ **Parrainez vos proches et vos connaissances et choisissez vos cadeaux !**

Vous contribuez fortement au développement de notre Association en parrainant vos amis et vos proches : continuez à le faire et soyez-en remerciés !

Si votre conjoint ou vos enfants ne sont pas encore adhérents, faites-les adhérer... Cette adhésion leur permettra de « prendre date », ce qui est fiscalement intéressant.



La dernière arrivée, en septembre 2008 : **Valérie CRABBE**

## ⇒ **Contactez votre conseiller en direct !**

Notre bureau de Bruxelles vous accueille, de 9 à 18 heures, **6, Avenue Lloyd George à 1000 Bruxelles**. Voici les numéros de téléphone et les adresses e-mail de vos conseillers :

- Marc Vrijman : 02 627 47 05 - [mvrijman@afer-europe.com](mailto:mvrijman@afer-europe.com)
- Pascal Lecocq : 02 627 47 06 - [plecocq@afer-europe.com](mailto:plecocq@afer-europe.com)
- Didier Jans : 02 627 47 07 - [djans@afer-europe.com](mailto:djans@afer-europe.com)
- Carine Van Hollebeke : 02 627 47 09 - [cvanhollebeke@afer-europe.com](mailto:cvanhollebeke@afer-europe.com)
- Christophe Regout : 02 627 47 11 - [cregout@afer-europe.com](mailto:cregout@afer-europe.com)
- Valérie Crabbé : 02 627 47 12 - [vcrabbe@afer-europe.com](mailto:vcrabbe@afer-europe.com)

## ⇒ **Suivez l'évolution quotidienne de nos supports en Unités de Compte !**

en vous rendant sur [www.afer-europe.com](http://www.afer-europe.com) - rubrique : " Les supports d'investissement ".

**R e p è r e s**

Performance du **FONDS GARANTI** en 2008 : **+ 4,36% nets**

Taux minimum garanti pour 2009 : **3,18% nets + BONUS**

Performances de nos **SUPPORTS EN UNITES DE COMPTE\*** au 27/05/2009 :

	en 2008 :	depuis 1 mois :	depuis le 31/12/2008 :	depuis 1 an :	depuis 3 ans :
<b>DYNAFER :</b>	- 9,43%	2,05%	2,69%	- 4,63%	- 2,58%
<b>OPENSFER :</b>	- 16,57%	1,73%	3,61%	- 10,06%	(créé en 2007)
<b>SFER :</b>	- 23,87%	5,83%	3,68%	- 14,92%	- 11,76%
<b>PLANISFER :</b>	- 32,3%	3,11%	6,95%	- 19,91%	- 30,14%
<b>EUROSFER :</b>	- 42,8%	9,06%	3,85%	- 31,01%	- 24,92%

Le contrat Afer Europe est un produit d'assurance vie de Br 21 et Br 23 garanti par Aviva (5ème assureur mondial) et SEV. Fiche Info financière disponible sur simple demande au 02 627 47 00.

\* Les performances passées ne présument en rien des performances futures. Taux minimum garanti sur le Fonds Garanti en 2009 : 3,18% nets + BONUS. Nos produits en Unités de Compte ne bénéficient ni de l'effet cliquet, ni du taux minimum garanti, mais bénéficient de la garantie plancher en cas de décès avant 75 ans.



**afer europe**  
Les épargnants gagnants

GIE AFER - Avenue Lloyd George 6 - B-1000 BRUXELLES  
Tél.: 02 627 47 00 - Fax: 02 627 47 17 - E-mail: [info@afer-europe.com](mailto:info@afer-europe.com) - [www.afer-europe.com](http://www.afer-europe.com)  
74, rue Saint-Lazare - F-75009 PARIS - Tél.: 00 33 1 40 82 24 24 - Fax: 00 33 1 42 85 09 18